

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 11 FEVRIER 2019 A 19 HEURES

L'an **deux mil dix-neuf**, le onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Nadeige LHOMME ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Jean-Pierre GAUTHIER ; M. Noël BERNARD ; Mme Dominique FAIVRE ; Mme Laurence PARISSÉ ; M. Thierry LE BAIL ; M. François-Xavier RONNET

Excusés : M. Eric ROBERT a donné pouvoir à M. Noël BERNARD ; Mme Brigitte RUDE a donné pouvoir à Mme Dominique FAIVRE ; M. Alain SILVESTRE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GAUTHIER

Secrétaire de séance : Mme Nadeige LHOMME est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 04/02/2019

Date d'affichage : 04/02/2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 14 novembre 2018. Il a pris les délibérations suivantes :

PLUI-HD

PLUI valant programme de l'habitat et plan de déplacements urbains de Dijon Métropole – Avis sur le projet de PLUI-HD arrêté par le conseil métropolitain

Pour ce point le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de PLUI-HD arrêté par Dijon Métropole sans faire l'objet d'une délibération

SCHEMA DE MUTUALISATION DE DIJON METROPOLE - ADHESION AUX SERVICES COMMUNS PROPOSES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA METROPOLE ET LA COMMUNE - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 14 voix pour**,

1 - approuve le schéma de mutualisation de Dijon métropole, tel que porté en annexe,

2 - décide l'adhésion de la commune aux services communs suivants à compter du 1er avril 2019,

- le service commun des systèmes d'information et de la donnée : Données Numériques & Système d'Information Géographique,
- le service commun de la centrale d'achat,
- le service commun du droit des sols.

3 – approuve la convention relative à la mise en œuvre des services communs à signer avec la métropole, telle que portée en annexe, et autorise le Maire à y apporter, le cas échéant, les modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 – autorise le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

RENOUVELLEMENT DU BAIL « DERRIERE LE FORT » – PARCELLE F59

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 13 voix pour**, M. FRANET Bertrand ne participant ni au débat ni au vote,

DECIDE de renouveler le bail de la parcelle F59, au lieudit « Derrière le Fort », d'une contenance de 24 ares, à L'EARL Franet Frères, domicilié à Hauteville-lès-Dijon, 4 Place de l'Eglise dans les conditions suivantes :

- Bail de 9 années à partir du **1^{er} avril 2018** ;
- Prix : **17,24 €** annuel, valeur 2017, actualisable selon le pourcentage d'évolution des prix des baux ruraux.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**,

ACCEPTÉ la mise à disposition du Fort d'Hauteville-lès-Dijon à titre gracieux à la Compagnie de Gendarmerie d'Is-sur-Tille, à compter du 14 mars 2019 jusqu'au 6 juin 2019 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'utilisation du fort d'Hauteville-lès-Dijon avec la Compagnie de Gendarmerie d'Is-sur-Tille.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES ET D'INSTALLATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**,

ACCEPTÉ la mise en place d'une convention de mise à disposition des salles communales et des installations avec chaque association

AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec chaque association.

DON A L'ASSOCIATION AROH

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**,
ACCEPTE de verser un don de 200 € à l'Association pour la Recherche Onco-Hématologie

EFFACEMENT DE DETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 14 voix pour**,
APPROUVE l'effacement d'une créance d'un montant global de 895 € (dossier de surendettement) par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU FORT

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**,
ACCEPTE la mise à disposition d'un local à usage d'entrepôt situé dans la cour du fort d'Hauteville-lès-Dijon à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
FIXE le montant de la location à 100 € par mois
AUTORISE le Maire à signer la convention avec la SARL DESCHAMPS

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**,
AUTORISE le Maire à mandater l'investissement suivant, avant le vote du budget :

- Article 2188 – autres immobilisations corporelles, pour un montant de 469 € TTC. Cette somme correspond à l'acquisition d'un aspirateur
- Article 2188 – autres immobilisations corporelles, pour un montant de 3 406.68 € TTC. Cette somme correspond au remplacement du détecteur vesda de la salle des fêtes

DIT que les crédits seront régularisés sur le budget principal de l'exercice 2019.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du CDG21.
Cet avenant vient modifier l'article 4 de la convention, portant le taux de cotisation à 0.42 % de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2019

Autre point :

Aménagement de l'espace sportif : Le point concernant le projet d'aménagement de l'espace sportif est abordé. Cet aménagement consiste à installer un terrain multiports, une aire de jeux et un parcours santé au stade.

Une équipe composée d'élus et en concertation avec un représentant des riverains est chargée de travailler sur le projet. A ce stade, il convient de finaliser le choix des modules, des équipements, des couleurs...

Le plan financement sera acté par délibération lors d'un prochain conseil municipal (validation des devis et demandes de subventions)